

**Séance du Conseil de Ville
du 26 novembre 2007 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 9 / 2007**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 8 du 29 octobre 2007
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Valdete LOKAJ Gashi, son époux M. Fisnik LOKAJ ainsi que leurs enfants Dreni et Diana LOKAJ
 - Mme Vanny MANN-Chear
6. Développement de l'interpellation 3.05/07 - "Le minimum pour St-Georges...", CS•POP, M. Max Goetschmann
7. Développement de l'interpellation 3.06/07 - "Centre de la jeunesse et de la culture : des délais, s'il vous plaît !", CS•POP + PS, MM. Jean Parrat et Sébastien Lapaire
8. Réponse au postulat 4.01/07 - "Quelle place sera réservée aux enfants à la ZARD ?", PS, M. Jean-François Rossel
9. Réponse au postulat 4.02/07 - "Rue de la Vauche en prioritaire", PDC-JDC, M. André Ackermann
10. Réponse au postulat 4.03/07 - "Fonds de subventions pour la rénovation des façades et autres éléments liés des bâtiments dignes d'intérêt", CS•POP, Mme Marie-Claire Grimm
11. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et salue les membres présents. En préambule, il soumet au vote le report du point 8 relatif au postulat 4.01/07 à la prochaine séance, en accord avec l'auteur, M. Jean-François Rossel.

DECISION : le point 8 de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance, le 10 décembre 2007, à la majorité évidente, avec une voix contraire.

De plus, il informe que M. César De Pasquale, UDC, démissionnaire, est remplacé par M. Yves Aubry. Le suppléant sera désigné hors liste par le parti. En dernier lieu, il rapporte la proposition du Bureau de verser les jetons de la présente séance en faveur du Bangladesh, qui a récemment connu de graves inondations.

2. APPEL

47 membres sont présents.

M. Pierre **Tschopp**, président, Mme Anne **Seydoux**, 1^{ère} vice-présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 2^{ème} vice-président, Mme Juliette **Kohler**, scrutatrice, Mme Lucie **Wicht**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Mehmet Ali **Celik**, Pierre **Chételat**, Francine **Chollet**, Yeter **Dincarslan-Ucar**,

Françoise **Doriot**, Joëlle **Fasano**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**, Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Walter **Harris**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Sébastien **Lapaire**, Julien **Lesniak**, Pascal **Mertenat**, Sylvianne **Mertenat**, Giuseppe **Natale**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Francesco **Prudente**, Rita **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Seuret**, Mehmet **Suvat**, Clara **Thentz**, Félix **Vazquez**, Gérard **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Philippe Ackermann est remplacé par Mme Marianne **Studer**
 M. David Asséo est remplacé par M. Jean-Pierre **Kohler**
 Mme Sabine Jaquet est remplacée par M. Marco **Lorenzini**
 Mme Christel Lovis est remplacée par Mme Murielle **Macchi**
 M. Anselme Voirol est remplacé par M. Alain **Voirol**

Sont excusés

M. Jean-Bernard Deillon
 Mme Béatrice Müller
 Mme Régine Ramseier
 M. Pierre-Alain Voisard

Conseil communal

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 8 DU 29 OCTOBRE 2007

Le procès-verbal no 8 du 29 octobre 2007 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Christian Frésard, PS, dans le cadre du crédit de Fr. 322'000.- pour l'agrandissement du Collège de Delémont, rappelle que son groupe avait proposé de refuser ce crédit, afin que l'ensemble des investissements futurs soit discuté au sein du Conseil de Ville et que des priorités soient fixées. S'appuyant sur la dernière édition du *D'lem Info*, M. Frésard rapporte les propos de Mme Collarin indiquant que tous les projets sont bloqués jusqu'en 2010, ce que M. le Maire a démenti par un article dans la presse locale. Aussi, M. Frésard souhaite connaître les raisons pour lesquelles Mme Collarin a soumis au vote ce crédit d'études pour stopper le projet trois mois plus tard. A ce sujet, M. Frésard informe que son groupe refusera ce crédit s'il est proposé au budget 2008. Il souhaite également des renseignements quant à l'état de la situation en matière de financement de grands équipements publics ainsi qu'une explication s'agissant de la façon de procéder dans ce domaine.

Mme Françoise Collarin souligne que les inondations d'août 2007 ont eu des incidences sur de nombreux projets. S'agissant de l'Ecole de culture générale, le Canton a remis en cause la construction de l'établissement sur le site En Dozière. Cette école pourrait éventuellement être installée à la rue de l'Avenir, ce qui nécessiterait un agrandissement du bâtiment existant. De ce fait, des synergies avec le projet du Collège pourraient être trouvées en collaboration avec le projet cantonal, ce qui sera discuté le 14 décembre 2007

et qui permettra d'opter pour le maintien ou le retrait du projet du Collège. De l'avis de Mme Collarin, la collaboration avec le Canton ne peut être que bénéfique pour la Commune. Ce sujet sera traité par la Communauté du Collège, déjà avertie, en janvier 2008 et, le cas échéant, une information au Conseil de Ville en vue du report de la votation populaire de cet objet sera élaborée.

Quant au dernier numéro du *D'lem Info*, Mme Collarin estime que son édito reflétait la situation financière de Delémont, sans entrer dans le détail. Chargée de la rédaction de cette rubrique pour le numéro de novembre 2007 et considérant que le Conseil communal établissait le budget 2008, Mme Collarin a précisé la tendance et les lignes générales décidées par l'Exécutif. Elle reconnaît que le style qu'elle a utilisé peut déplaire à certains. Elle relève toutefois que depuis quatre ans, les indicateurs financiers de la ville ne sont pas positifs, comme elle le rappelle régulièrement. Elle met également en évidence le comparatif des finances cantonales et communales que l'IDHEAP a fait récemment paraître dans *Bilan*. S'agissant du faible déficit ressortant du budget 2008, Mme Collarin précise qu'il est généré par la rubrique Impositions.

De l'avis de Mme Collarin, le processus menant à la planification des investissements revêt une très grande importance et l'évolution économique est difficile à estimer. Aussi, une prise de décision nécessite une bonne connaissance de la situation financière de la ville.

S'agissant des décisions du Conseil communal quant aux investissements, Mme Collarin souligne que le report de la rénovation de la salle St-Georges avait déjà été publié. Le dossier du Collège avait également été débattu début novembre. Quant au GCJC, Mme Collarin relève que des positions opposées existaient quant à la création d'une fondation.

En dernier lieu, Mme Collarin estime que ses propos n'étaient pas choquants et que la responsabilité de rappeler la situation financière de la ville lui incombe en sa qualité de responsable des finances. Elle considère que la prise de bonnes décisions implique de ne pas ignorer les conséquences d'une dépense, avis que certains membres du Conseil de Ville doivent également partager, selon elle. De plus, à son sens, la politique consiste à concevoir le futur et non à gérer le présent uniquement.

M. Christian Frésard est satisfait.

M. Hubert Crevoisier, PLR, relève que la salle de spectacles de la Halle des Expositions n'est jamais citée dans les projets culturels de la ville, alors que Delémont paie une location conséquente pour ce lieu. Aussi, il souhaite connaître le montant de cette location et le terme auquel le contrat de location expirera.

Mme Patricia Cattin rappelle que la Municipalité n'est pas propriétaire de cette salle, raison pour laquelle l'Exécutif n'en tient pas compte dans ses projets culturels. Initialement conçue pour accueillir des concerts rock, cette salle ne remplit pas cette fonction et peut être utilisée par la Commune de novembre à mars uniquement, période durant laquelle les grandes manifestations n'ont pas lieu. De plus, Mme Cattin estime inopportun d'aménager cette salle, aux frais de la Ville, étant donné que ce local ne lui appartient pas. Revenant aux questions de M. Crevoisier, Mme Cattin indique que le contrat liant la Municipalité à Comptoir delémontain SA arrivera à échéance en 2018 et qu'il prévoit une location annuelle de Fr. 120'000.-. Ainsi, la décision du Conseil communal de ne pas investir dans cette salle ne sera probablement pas remise en question.

M. Hubert Crevoisier est satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, revient sur la nouvelle tarification des crèches dont l'entrée en vigueur était initialement prévue au 1^{er} janvier 2008. Cette tarification, en raison des nombreuses manifestations d'opposition, pétition et autres interventions parlementaires - notamment une résolution invitant le Gouvernement jurassien à reprendre le dossier en décrétant un moratoire - semble se diriger vers un gel ou un statu quo. M. Gentil demande au Conseil communal s'il est de cet avis. Il souhaite également connaître les incidences de ce probable moratoire sur la politique tarifaire de la Ville pour 2008 en matière de crèches communales.

M. Josy Simon rappelle qu'une consultation a été transmise début 2007 à chaque commune disposant d'une crèche. La Ville a émis une proposition en consultant les parents d'enfants fréquentant la Maison de l'enfance, lesquels ont demandé d'attendre la décision du Gouvernement jurassien. Dans sa récente proposition, le Gouvernement a tenu compte des remarques de la Municipalité relatives à certains tarifs jugés trop élevés. De l'avis de M. Simon, l'uniformisation des tarifs pour l'ensemble des crèches jurassiennes est opportune et le logiciel permettant la calculation des tarifs facilite grandement le travail des Caisses communales. Par la suite, étant donné que ce tarif était non obligatoire mais recommandé, la Ville a suggéré de le réduire. S'agissant de la résolution, M. Simon indique qu'elle a été signée par tous les partis. Le Gouvernement réunira les directrices de la Maison de l'enfance, afin de revoir la situation. De l'avis de M. Simon, les tarifs seront encore révisés et le Conseil communal les attend avant de prendre position.

M. Jean-Yves Gentil est satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP, revient sur la chaîne de magasins Aldi, qui ouvrira prochainement une succursale à Delémont. Le premier commerce de ce groupe en Suisse romande a fêté son inauguration en novembre dernier à Collombey. Interrogé par la *Télévision suisse romande*, le responsable de ce commerce a indiqué que la convention collective ad hoc, pourtant peu contraignante en Valais, n'allait pas être signée et que les relations avec les syndicats allaient être distantes. Selon le journaliste, le personnel ne pouvait pas être questionné. De plus, selon les renseignements de Mme Grimm, les collaborateurs ont été engagés à 50 %, le temps restant se faisant sur appel. Aussi, elle demande si le Conseil communal s'est attardé sur les conditions de travail des employés de ce futur magasin à Delémont ou s'il envisage de le faire.

M. le Maire indique que le groupe Lidl souhaite également s'implanter à Delémont, à proximité du futur magasin Aldi. M. le Maire précise que plusieurs rencontres avec les responsables de ces chaînes ont permis d'aborder les conditions sociales offertes aux employés. Il confirme également qu'Aldi ne souhaite pas être en relation avec les partenaires sociaux. M. le Maire souligne que la marge de manœuvre des Autorités communales pour imposer des conditions sociales est très faible. A ce sujet, il rappelle que le Conseil communal avait subordonné l'autorisation d'ouvrir les magasins durant la pause de midi à Delémont au respect de la convention collective de travail, approuvée par les partenaires sociaux et les commerçants delémontains, à l'exception de Coop. Seul ce dernier s'était vu refuser cette autorisation, raison pour laquelle il a assigné la Ville en justice, laquelle a débouté le Conseil communal, estimant qu'il ne pouvait subordonner une convention collective de travail à des exigences d'ordre social, notamment en matière d'ouverture des commerces.

M. le Maire informe que dans le cadre des discussions avec Aldi, le Conseil communal tentera de persuader ce groupe d'adhérer à la convention collective. Il indique également que le respect de cette convention pourrait être fixé dans le permis de construire, opportunité qui doit être encore vérifiée sur le plan juridique.

Mme Marie-Claire Grimm est satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP, rappelle le postulat 4.16/04 - "Mieux accueillir les vélos à la gare", déposé par son groupe et demandant d'étudier la possibilité de stationner des vélos dans un local fermé. M. Nicoulin souhaite connaître l'avancement de cette étude, considérant les vols et actes de malveillance réguliers commis à la gare.

Mme Renée Sorg avait indiqué, dans la réponse à ce postulat, que des contacts seraient pris avec Berthoud, ville modèle en matière de modération de la circulation qui avait mis en place une station-vélos. Comptant sur une réalisation rapide d'une telle installation à Delémont, Mme Sorg rappelle avoir inscrit Fr. 60'000.- au budget. Toutefois, au vu des finances communales, le Conseil communal a décidé de reporter ce projet après 2011. A titre d'information, Mme Sorg rapporte que les CFF ont proposé d'installer un second parking à vélos de 85 places à l'ouest de la gare, dont la construction, la gestion et l'entretien seront assurés par les CFF. 70 % des coûts seront à la charge de la Commune, raison pour laquelle Fr. 90'000.- sont prévus au budget 2008.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. André Ackermann, PDC-JDC, indique que l'arrêt de la navette, prévu à la rue de l'Avenir, devant le magasin Coop, se trouve devant un trottoir en très mauvais état. En effet, d'importantes cavités engendrent des flaques qui peuvent se transformer en glace, ce qui gêne les utilisateurs des transports publics, parmi lesquels des personnes âgées ou handicapées. Aussi, M. Ackermann demande au Conseil communal de procéder à une réfection du trottoir, afin d'éviter tout accident.

M. André Parrat prend note de cette information sur laquelle son département planchera rapidement afin de déterminer l'urgence des travaux.

M. André Ackermann est satisfait.

Mme Anne Seydoux, PDC-JDC, souhaite savoir quand des propositions de modification du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Delémont seront soumises au Conseil de Ville, étant donné que la procédure de consultation relative à l'organisation du Conseil de Ville, du Conseil communal et de l'Administration communale arrivait à échéance le 25 mai 2007.

M. le Maire indique que le Conseil communal statuera le 27 novembre 2007 sur les décisions à prendre quant à la réorganisation des services techniques communaux, du Conseil de Ville et du Conseil communal. A la même date, M. le Maire soumettra aux membres de l'Exécutif un calendrier. Le Conseil de Ville devrait se pencher sur ces éléments au cours du 1^{er} trimestre 2008, afin qu'une votation communale puisse être organisée. M. le Maire précise que de nombreuses discussions ont eu lieu s'agissant de l'organisation des services techniques, ce qui a engendré un retard dans l'avancement du dossier. A ce jour, après concertation de l'ensemble des employés communaux concernés, un modèle d'organisation, prévoyant la réduction d'un service technique, a déjà été déterminé.

Mme Anne Seydoux est satisfaite.

5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. le Maire indique que les dossiers soumis répondent aux exigences requises pour l'obtention du droit de cité et il invite le Législatif à approuver les requêtes.

Mme Valdete Lokaj Gashi, son époux M. Fisnik Lokaj ainsi que leurs enfants Dreni et Diana Lokaj

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Valdete Lokaj Gashi, son époux M. Fisnik Lokaj, leurs enfants Dreni et Diana Lokaj, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Mme Vanny Mann-Chear

DECISION : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Vanny Mann-Chear ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/07 - "LE MINIMUM POUR ST-GEORGES...", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN**

M. Max Goetschmann, CS•POP, dans le cadre de la rénovation de la salle St-Georges, informe qu'il comprend certains motifs ayant poussé le Conseil communal à reporter le projet au-delà de 2012. En effet, tout en saluant la qualité du dossier réalisé par le groupe de travail, M. Goetschmann relève le coût du projet s'élevant à 4,8 millions de francs, ce qui lui paraît irréalisable au vu de la situation financière actuelle de la ville. Toutefois, s'agissant du CREA, M. Goetschmann estime que ce projet répond à d'autres besoins, liés à la création et à la production de spectacles de type professionnel. Selon lui, le CREA répond également à des critères politiques et à son sens, le financement par le Canton de Berne d'une salle de spectacles à Delémont est une illusion avec laquelle il ne faut pas

compter. M. Goetschmann craint que la réalisation d'une salle à St-Georges ne dépende d'un autre projet encore indéterminé, dont la nature est différente. Rappelant qu'il y a une vingtaine d'années, la création d'une salle de spectacles à St-Georges avait été mise en concurrence avec le projet "Delémont capitale", M. Goetschmann constate qu'à ce jour, la ville ne dispose toujours pas de salle adéquate et le regrette.

Toutefois, sans remettre en cause la décision du Conseil communal de reporter cet investissement, M. Goetschmann estime que des travaux minimaux doivent tout de même être réalisés pour assurer que la programmation actuelle, qui est de qualité, puisse se poursuivre, programmation qui contribue à l'image positive de Delémont et qui comprend quelque cinquante spectacles. M. Goetschmann salue le travail des responsables, qui ont su développer un système de financement adéquat. Ainsi, en cinq ans, le financement destiné à la présentation des spectacles est passé de Fr. 3'500.- à Fr. 140'000.-, que les organisateurs trouvent en s'approchant de sponsors ou de fondations, entre autres.

Par ailleurs, M. Goetschmann relève le problème de l'utilisation des salles à Delémont, qui deviendra de plus en plus aléatoire, selon lui, ainsi que la qualité des locaux. En effet, ces salles sont destinées à d'autres usages et n'appartiennent pas à la Municipalité, comme le Centre protestant, la Salle du Soleil, la Halle des Expositions, notamment. S'agissant de St-Georges, M. Goetschmann met en évidence les conditions d'utilisation difficiles pour les organisateurs. En effet, le peu d'équipements présents à St-Georges, tout comme dans les autres salles, contraint les organisateurs à monter des installations, éventuellement à les louer (sonorisation, éclairage, acoustique, instruments de musique, entre autres), et à les démonter parfois juste après le spectacle, vu que la salle peut être utilisée le lendemain par d'autres sociétés. De l'avis de M. Goetschmann, les organisateurs consentent à de tels efforts pour autant qu'ils puissent compter sur une amélioration prochaine des conditions. Selon lui, cet état d'esprit risque de ne pas perdurer, ce qui nuirait à la programmation. Aussi, il est à son avis essentiel que des améliorations soient faites à St-Georges malgré le report de l'investissement décidé par le Conseil communal.

Ainsi, M. Goetschmann suggère de réserver St-Georges à l'accueil de spectacles et de trouver un autre local pour les manifestations restantes. Le restaurant scolaire ne serait pas touché par cette mesure. Il propose également, si cette mesure est retenue, de mettre en place un équipement minimal qu'il estime à quelque Fr. 200'000.-. Selon lui, cet investissement en vaudrait la peine, même pour quelques années transitoires.

Finalement, M. Goetschmann souhaite connaître les grandes lignes du rapport du groupe de travail. En particulier, il se demande si ce document pourrait servir de base pour déterminer les améliorations minimales à apporter à St-Georges avant 2012. De plus, il répète que St-Georges devrait être définie comme étant une salle de spectacles, ce qui nécessiterait une recherche de solution pour la localisation d'autres manifestations, notamment les lotos.

Mme Patricia Cattin, se ralliant aux propos de M. Goetschmann, souligne que les finances communales, dans leur état actuel, ne permettent pas des investissements visant à disposer de toutes les infrastructures sportives et culturelles souhaitées. De ce fait, des choix doivent être opérés et des priorités déterminées.

S'agissant du projet de St-Georges, Mme Cattin informe que le dossier, présenté uniquement au Conseil communal et à la Commission de la culture, peut être consulté au Service de la culture et des sports. Dans le détail, le projet prévoit une scène de 100 m², 250 places assises et des gradins permanents, sous lesquels un foyer est envisagé. Par ailleurs, des loges adéquates, un ascenseur, une salle de traduction et des travaux liés aux alentours sont également inclus, tout comme l'installation du CCRD dans ces murs afin d'assurer une permanence, ainsi que l'entretien du bâtiment, dont certains travaux devront de toute façon être réalisés. Selon Mme Cattin, ce projet, étudié de manière réfléchie et dont le coût total s'élève à 4.8 millions de francs, peut difficilement être réalisé par étape. Toutefois, cette question sera étudiée par les architectes en charge du dossier, en décembre 2007.

Mme Cattin précise qu'une rencontre entre le Conseil communal et le groupe de travail aura lieu à la fin du mois de janvier 2008 quant à la suite des démarches pour St-Georges. S'agissant des travaux minimaux à réaliser dans cette salle, Mme Cattin invite à la prudence. En effet, ce genre d'engagements se fait souvent à fonds perdus car les

installations ne peuvent être réutilisées pour un autre projet. Mme Cattin rapporte également la proposition du CCRD d'acquiescer St-Georges pour un montant symbolique. Le CCRD, qui créerait une association ou une fondation, reprendrait alors le projet à son compte et se chargerait de trouver, notamment, des sponsors et des mécènes pour le financement. Quant au déplacement des autres associations, dans l'hypothèse que St-Georges soit réservée uniquement aux spectacles, Mme Cattin indique que les autres locaux disponibles à Delémont sembleraient suffisants.

En dernier lieu, Mme Cattin regrette que le Conseil communal ait dû opter pour le report du projet St-Georges et rappelle que le CREA est un dossier intercantonal qui doit trouver l'accord des gouvernements bernois et jurassien ainsi que le financement de son fonctionnement.

M. Max Goetschmann, CS•POP, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Max Goetschmann, CS•POP, se réjouit de constater que le Conseil communal n'assimile pas le CREA à une salle de spectacles, telle que souhaitée pour St-Georges. Il accueille également favorablement l'idée de conférer la gestion de cette salle au CCRD tout en regrettant la création d'une fondation. Il estime que le CCRD, dans sa forme actuelle, devrait pouvoir fonctionner. S'agissant des dépenses relatives aux travaux réduits au minimum, M. Goetschmann rappelle que son intervention concerne du matériel technique (éclairage, sonorisation) dont le coût est peu élevé mais dont l'acquisition est très urgente.

M. Philippe Rottet, UDC, souligne que le projet d'une salle de spectacles est un sujet évoqué depuis de nombreuses années. De plus, il craint que la réalisation d'une partie des travaux seulement pour St-Georges provoque un statu quo dans l'avancement du projet. Par ailleurs, il estime que Delémont ne peut s'offrir une véritable salle de spectacles et que des contacts avec l'Autorité cantonale doivent être pris, éventuellement avec le Jura bernois. En dernier lieu, il est d'avis que des choix s'agissant des dépenses doivent être faits et il indique que son groupe se rallierait à CS•POP si ce dernier interpellait le Gouvernement jurassien s'agissant d'une salle de spectacles.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, souligne qu'une salle de spectacles est attendue à Delémont depuis longtemps et que sans cette infrastructure, l'offre culturelle à Delémont pourrait se réduire. Il n'est à son avis pas envisageable que la ville soit privée de divers spectacles ou manifestations culturelles en raison de l'absence d'un lieu d'accueil adéquat. Mme Rebetez souligne également que le domaine de la culture fait souvent les frais des mauvaises situations financières publiques. Elle rappelle également qu'en 1996 déjà, des travaux de rénovation importants de St-Georges ne pouvaient être envisagés et constate qu'à l'heure actuelle, certains villages voisins disposent d'infrastructures mieux adaptées, ce qui pourrait inciter des producteurs à délocaliser leurs manifestations.

Revenant sur le CREA, en passe d'aboutir, Mme Rebetez indique que le rapport du comité de pilotage, qui sera rendu public prochainement, précisera le lieu d'implantation de ce centre. Toutefois, selon Mme Rebetez, les projets CREA et St-Georges sont complémentaires, même si des synergies sont souhaitables. A son sens, Delémont ne peut attendre et des travaux doivent être réalisés à St-Georges.

Mme Patricia Cattin, s'agissant de la reprise de St-Georges par le CCRD, répète qu'une association ou une fondation serait créée. Quant à l'achat de matériel technique, elle souligne que son fonctionnement ne pourrait être optimal que si la salle répond à différents critères. Elle cite en particulier la sonorisation, dont l'efficacité dépend d'une bonne acoustique.

Mme Cattin admet que plusieurs villages voisins disposent de salles mieux équipées. Elle souligne toutefois qu'il s'agit de salles polyvalentes. Leurs critères ne correspondent pas aux salles de spectacles destinées à accueillir des spectacles professionnels ou semi-professionnels, entre autres, comme il serait souhaité pour St-Georges.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/07 - "CENTRE DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE : DES DÉLAIS, S'IL VOUS PLAÎT !", CS•POP + PS, MM. JEAN PARRAT ET SÉBASTIEN LAPAIRE

M. Jean Parrat, CS•POP, rappelle que les jeunes Delémontains avaient manifesté en 1981 en ville pour réclamer un Centre de la jeunesse et de la culture et réitéré auprès du Conseil communal en 1983 leur volonté de disposer de locaux pour développer leurs activités. M. Parrat rappelle les propos tenus par Mme Cattin en 2006 indiquant que l'acte de fondation devait être finalisé et les demandes de financement envoyées, ce qui a été réalisé à ce jour. M. Parrat indique que l'édito de Mme Collarin paru dans le dernier numéro du *D'lem Info* a provoqué la crainte que ce dossier ne soit bloqué.

M. Parrat estime que ce dossier évolue trop lentement. Fr. 700'000.- sont nécessaires pour que la fondation puisse bénéficier d'un crédit des Autorités delémontaines. Une somme supplémentaire identique permettrait de financer ce centre. De l'avis de M. Parrat, une recherche de fonds ne se limite pas à un envoi de courriers. Au contraire, des rencontres avec les éventuels bailleurs de fonds sont nécessaires, entre autres, et un calendrier solide doit être établi pour que le Conseil communal puisse atteindre son objectif de financement. Il souhaite donc connaître les démarches supplémentaires effectuées parallèlement à l'envoi des demandes ainsi que les délais que s'est fixés le Conseil communal dans cette recherche de fonds. M. Parrat précise que les jeunes assument leur part de travail, étant chargés de trouver les fonds nécessaires à l'aménagement des infrastructures techniques.

Mme Patricia Cattin rappelle qu'une demande de soutien financier s'élevant à un million de francs a été adressée à la LORO, avec l'historique du GCJC, les coûts estimés et l'acte de fondation. Afin de démontrer l'intérêt du projet à l'échelle de la Romandie, la demande a mis l'accent sur l'appartenance du GCJC à l'association Petzi, ce qui répond aux exigences en matière d'octroi de subventions par la LORO. Un récent contact avec M. Sigismond Jaquot, président de la LORO jurassienne, a révélé que ce dossier serait traité dans le cadre de la première répartition d'argent en 2008. Dix-huit autres associations, dont certaines en Suisse alémanique, ont été sollicitées pour la recherche de fonds. Des compléments d'informations ont été demandés et une réponse négative est parvenue au Conseil communal.

Revenant aux démarches suggérées par M. Parrat, Mme Cattin estime qu'elles correspondent passablement au travail d'une spécialiste en marketing et qu'elles ne peuvent malheureusement pas être réalisées, parallèlement aux autres dossiers conséquents qu'assume son service.

Mme Cattin met en évidence les difficultés rencontrées lors de la création d'une fondation. Elle indique également que la clarification de certains éléments a engendré un report de la signature de l'acte de fondation. Créée en juillet 2007, cette fondation est composée de Mme Cattin, présidente, Mmes Renée Sorg et Sonja Teutschmann ainsi que de MM. Tristan Stéhly et Massimo Vitalba. Elle se réunit une fois l'an. Au stade actuel, des réponses aux demandes de financement sont attendues, en particulier celle de la LORO, qui incitera certainement d'autres fondations à soutenir également ce projet. Le point de la situation sera fait à la fin du premier trimestre 2008. Par la suite, les banques et assurances pourront également être sollicitées. Si le soutien financier s'avère trop insuffisant, une votation populaire pourrait être organisée, les citoyens étant compétents pour statuer sur un crédit de près de 2.3 millions de francs.

Pour la planification financière, Mme Cattin indique que Fr. 600'000.- sont prévus en 2009 et Fr. 900'000.- en 2010. Quant à l'ouverture du centre, Mme Cattin la prévoit au plus tôt durant le second semestre 2010.

M. Jean Parrat, CS•POP, est satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Sébastien Lapaire, PS, rappelle que le dossier du GCJC était considéré comme étant urgent il y a trois ans, lorsque le Conseil de Ville avait accepté, à la majorité évidente avec deux avis contraires, une motion à ce sujet. Une année après, le crédit d'étude a été accepté à la majorité évidente également, avec un avis contraire. Par ailleurs, M. Lapaire rappelle également que trois conseillers communaux, dans le *D'lem Info*, considéraient en

janvier 2007 le GCJC comme étant l'un des projets prioritaires de la ville. Face au projet du Collège, M. Lapaire indique que son parti a décidé de donner une priorité claire au GCJC, raison pour laquelle il a refusé le crédit d'études relatif à cette école.

S'agissant de l'ouverture du GCJC, prévue au 2^{ème} semestre 2010, M. Lapaire s'étonne de la longueur de cette réalisation. Il estime qu'il n'est pas sain pour la Municipalité de faire des promesses à la jeunesse et de prolonger les délais. Aussi, il se demande si la fondation n'est pas un moyen déguisé de couler le GCJC et il ne comprend pas les raisons pour lesquelles le Conseil communal craint de soumettre au peuple ce dossier, que le Conseil de Ville a toujours soutenu.

Enfin, M. Lapaire comprend que des priorités doivent être fixées au plan communal mais n'admet pas que la jeunesse se fasse "balader" de cette façon.

M. Jean-François Rossel, PS, espère que la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), qui a renoncé à être l'organe de contrôle, n'est pas la cause des difficultés évoquées par Mme Cattin s'agissant de la création de la fondation. A ce sujet, il souligne que les membres de la CGVC ne répondent pas aux critères imposés aux organes de contrôle.

Mme Patricia Cattin relève que le GCJC est le seul projet retenu jusqu'en 2010, les autres ayant été écartés. Par ailleurs, même s'il avait été retenu, le projet d'extension du Collège ne serait pas réalisé avant 2011. Mme Cattin insiste sur le fait que la création d'une fondation n'a pas été décidée dans le but de nuire au projet du GCJC. En effet, cette voie a été choisie vu la complexité et le coût du projet et sur conseil de Mme la Ministre Elisabeth Baume-Schneider, M. Jean-Marc Veya, responsable de l'Action sociale, et Jean Marc Voisard, de l'Office de la culture. Ces trois personnes ont en effet aiguillé le Conseil communal sur la marche à suivre dans ce projet, notamment de créer une fondation afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la LORO. En aucun cas, cette démarche n'a eu pour but de freiner le projet du centre ; au contraire, elle vise à faciliter la recherche de fonds.

Quant à la CGVC, Mme Cattin précise qu'elle n'a jamais émis d'accusations envers cette commission. Elle répète que de petits obstacles sont survenus au moment de la signature de l'acte de fondation, en raison de désaccords minimes entre les membres du GCJC et le Conseil communal, ce qui a engendré un retard.

8. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/07 - "QUELLE PLACE SERA RÉSERVÉE AUX ENFANTS À LA ZARD ?"**, PS, M. JEAN-FRANÇOIS ROSSEL

Point reporté.

9. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/07 - "RUE DE LA VAUCHE EN PRIORITAIRE"**, PDC-JDC, M. ANDRÉ ACKERMANN

Mme Renée Sorg informe qu'au cours d'une rencontre avec la Délégation à la circulation, M. André Ackermann a accepté la proposition qui lui a été soumise, sous réserve d'évaluation ultérieure. Ainsi, la mesure consiste à transformer la rue de la Vauche en sens unique en y interdisant l'accès par la route de Porrentruy, à l'exception des transports urbains, des riverains et vélos. Cette mesure, qui figurait dans le cadastre du bruit avant le dépôt de l'intervention, sera mise en place rapidement, à moindre frais et évaluée après six mois de fonctionnement.

Quant aux places de stationnement le long de la rue du Stand, Mme Sorg souligne qu'elles modèrent la circulation, en termes de bruit et de vitesse, raison pour laquelle aucune modification ne sera apportée à ces emplacements pour l'instant. A titre d'information, Mme Sorg indique que quatre places ont été supprimées en 2005, lors de la mise en circulation de la navette, afin de fluidifier le trafic.

En prévision de l'arrivée de deux nouvelles surfaces commerciales à la rue du Pont-Neuf, Mme Sorg indique que la problématique des accès aux parkings des magasins a été étudiée dans le cadre des procédures de permis de construire. Tous les mouvements

relatifs à ces trois commerces se feront sur la rue du Pont-Neuf. Les entrées dans le parking Migros devront se faire par le sud et les sorties en direction du nord. Pour Aldi et le projet Compatible, les entrées se feront depuis le nord et les sorties vers le sud.

M. André Ackermann, PDC-JDC, est satisfait de la réponse de Mme Sorg. Il se réjouit également du fait que ce dossier ne soit pas bouclé, au cas où la mesure ne serait pas concluante. Toutefois, M. Ackermann souligne que le sens unique à la rue de la Vauche obligera les automobilistes entrant à Delémont par l'ouest et souhaitant se rendre dans le quartier du Cras-du-Moulin à emprunter la route de la Mandchourie puis la rue du Pont-Neuf, sur laquelle des problèmes de circulation existent déjà. Ces désagréments seront encore amplifiés lorsque les chantiers débiteront sur cette rue. De l'avis de M. Ackermann, le Conseil communal devra éventuellement réfléchir à un autre parcours pour la navette, au moins durant les travaux.

Mme Renée Sorg estime que cette mesure simple et peu coûteuse doit tout de même être testée. Durant la construction des nouveaux commerces à la rue du Pont-Neuf, le trajet de la navette nécessitera certainement d'être réétudié. La phase de test de la mesure permettra de déterminer si elle doit devenir permanente, considérant que des difficultés de circulation sur le pont de la Mandchourie surviennent souvent.

10. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/07 - "FONDS DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES ET AUTRES ÉLÉMENTS LIÉS DES BÂTIMENTS DIGNES D'INTÉRÊT", CS•POP, MME MARIE-CLAIRE GRIMM**

Mme Renée Sorg indique que Fr. 12'000.- pour la rénovation de façades de bâtiments privés figurent au budget 2008. Il appartiendra au Conseil de Ville de statuer sur cette proposition lors de l'examen du budget, en janvier 2008.

11. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 5 questions écrites
1 interpellation
1 postulat

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière communale :

Pierre Tschopp

Nadia Maggay

Delémont, le 10 janvier 2008